



## Compte rendu de la réunion de discussion et de réflexion de la FFV Réunion de travail du 30 août 2020 à Viglain (45)

Étaient présents ou représentés les clubs suivants  
(Suivant les clubs, un ou plusieurs représentants) :

- Fédération Française des Volailles (FFV- membres du CA)
- Brahma Club de France (BCDF)
- Collectif de Sauvegarde des Races Avicoles Normandes (CSRAN)
- La Fleche Club
- Club de la Volaille Meusienne
- Orpington Club de France (OCF)
- Club Français des Poules Pékin et Cochin (CFPPC)
- Club Français des Barbus Belges (CF2B)
- Association des Palmipèdes Domestiques (APADOM)
- Association Nationale des Juges Avicoles (ANJA)
- Société Centrale d'Aviculture de France (SCAF)
- Serama Club de France (SCF)
- Sussex Dorking Club de France (SDCF)
- Club Français des Poules Huppées (CFPH)
- Chabo Club de France
- Bantam Club Français (BCF)
- Phénix France
- Poule de Barbezieux Club
- Marans Club de France (MCF)
- Volailles Club du Bah-Rhin
- Gatinaise Club de France

Les participants à la réunion sont arrivés progressivement, la FFV avait mis à disposition de tous des masques ainsi que du gel hydroalcoolique. Les tables, disposées en carrés, permettaient une bonne visibilité à tous, mais aussi une distanciation nécessaire compte tenu du contexte sanitaire de cette réunion.

C'est vers 9h20, après un accueil par l'équipe de la FFV et un café pris dans le respect des gestes barrières et de la distanciation sociale, que la réunion du dimanche 30 août 2020 s'est ouverte.

Anthony Ré commença par un bref discours d'accueil et de remerciement aux participants, ceux-ci étant parfois venus de loin. Il remarqua et félicita la présence de nombreux clubs et participants, ce qui est assez peu habituel dans les réunions de la FFV, preuve que notre corps technique suscite de l'attention et que les sujets du jour attirent la « curiosité ». Une minute de silence fut respectée en hommage aux personnalités avicoles disparues (notamment Mr Guy Cornet et Mr Joseph Pineau).

Le président de la FFV a expliqué à l'assemblée présente la démarche voulue par la nouvelle équipe de la FFV quant à l'organisation de cette réunion. L'objectif était de se rencontrer, de discuter de la réforme des statuts et de la mise en place d'un règlement intérieur en complément des futurs statuts de la FFV et, plus globalement, de permettre des discussions sur le fonctionnement et les projets de notre fédération. La journée avait été définie comme une journée de rencontre et de discussions sur les réformes de la FFV. N'ayant pas un statut d'assemblée générale, les votes ou avis n'avaient qu'un pouvoir consultatif.



Toutes les personnes présentes ne se connaissant pas, un rapide tour de table où chaque participant put se présenter a été fait (c'est toujours pratique et agréable de visualiser et identifier les interlocuteurs dans ce type de réunion). Le président de la FFV fit ensuite la lecture de la base de travail des futurs nouveaux statuts et règlement intérieur de la FFV. Cette base de travail avait été envoyée par email à tous les clubs et participants quelques jours avant la réunion, certaines personnes avaient pu ainsi préparer leurs remarques ou éventuels souhaits d'amendements.

Dans leur très grande majorité, la lecture du projet et les articles de la proposition de statuts ont reçu le soutien et l'approbation des clubs et des personnes présentes lors de la réunion. Pour l'essentiel des remarques, il s'agissait de compléter ou transformer quelques mots ou phrases ou d'obtenir une formulation parfois plus explicite de certains termes, phrases ou articles des statuts. La rédaction de ce type de document doit être assez précise pour être comprise par tous, tout en laissant une marge d'action sur certains aspects. A notamment été ajustée la définition du type d'aviculture (« de loisirs, de sélection et de conservation »).

Malgré tout, quelques propositions et quelques articles furent des points de débats, de discussions ou de réflexions plus discutés. Les propositions de changements, les articles ou thématiques en question étaient les suivants :

### **Le nom de la FFV**

Le nom officiel et complet de la FFV est actuellement : « Fédération française des sociétés d'éleveurs de gallinacés et de palmipèdes ».

Sur la proposition d'un juge présent, celui-ci soumet l'idée de transformer le nom avec l'utilisation des termes scientifiques précis, en « Fédération française des sociétés d'éleveurs de galliformes et d'ansériformes ».

Certains approuvent au nom du respect des noms scientifiques, d'autres (semble-t-il majoritaires) n'y voient pas d'intérêt ou un manque de clarté dans le nom. C'est le conseil d'administration de la FFV qui tranchera dans le projet de statuts définitif.

Dans tous les cas, le nom usuel (d'usage) est et reste « Fédération Française des Volailles – FFV ».

### **Date et délai de réforme des statuts**

Certains participants ont émis un doute sur le calendrier initialement souhaité : vote de nouveaux statuts lors de la nationale FFV de Limoges en octobre 2020 pour mise en place immédiate lors des prochains votes (printemps 2021). Les personnes faisant cette remarque veulent laisser un peu plus de temps et de réflexion avant le vote définitif, d'autant que certains arbitrages semblent nécessaires sur certains articles ou aspects des nouveaux statuts. La question du calendrier ne s'était pour le moment pas véritablement posée. Les questions en suspens sont :

- En avons-nous (du temps) ?
- Le temps changera-t-il vraiment quelque chose dans la réflexion ou le projet ?
- Quel calendrier exact adopter ?

*À la suite de la réunion du 30/08/2020 et concernant le calendrier, le choix a été fait courant septembre 2020 par le président de la FFV de repousser le vote et la réforme des statuts à 2021 (une AG extraordinaire sera probablement convoquée dans ce but en même temps que l'AG annuelle de début d'année). Cela permet de peaufiner le projet de statuts durant quelques mois supplémentaires et ainsi de procéder aux nécessaires arbitrages ou améliorations. Il s'avère que la situation sanitaire de l'année 2020 a considérablement modifié les calendriers, réunions ou échéances associatives, la nationale volailles FFV de Limoges 2020 ayant été annulée. Le bureau et CA de la FFV, selon les possibilités de réunions, organisera les assemblées générales selon les possibilités techniques et sanitaires.*

### **Discussions relatives à la commission des standards**

C'était une thématique que nous savions sujette à discussion : l'éventualité d'une co-organisation de la commission des standards sous la tutelle de la FFV.



L'idée proposée dans le projet de réforme des statuts consistait à appliquer le principe du « celui qui mandate et qui paye est celui qui décide ou participe ».

En effet, la FFV paye une partie non négligeable des frais de cette commission depuis de nombreuses années et ce sont les clubs de la FFV qui « donnent » et bénéficient plus ou moins directement du travail et des décisions de cette commission technique. En outre, en mars 2020, la commission des standards dans la réécriture de son fonctionnement avait inclus une clause stipulant que la FFV serait sollicitée pour financer de manière très majoritaire cette commission, le tout sans aucune contrepartie ni participation aux nominations.

Partant de ces constats et de cette forte demande de participation financière, le tout allié à un besoin de mettre fin à un système parfois jugé « corporatiste », la proposition dans le projet de modification de statuts de la FFV était que la FFV puisse être associée aux nominations des juges élus participant à cette commission, ainsi qu'un droit de regard sur son fonctionnement (restait à en définir les règles et limites).

Suite à cette proposition, un vif débat a eu lieu, le président de l'ANJA et de cette commission souhaitant garder une totale gestion et souveraineté de celle-ci, le tout avec un système de nomination exercée uniquement par les juges entre eux.

Le débat est autant technique sur les règles statutaires que « politique » sur les luttes de pouvoirs et d'influences au sein de nos différentes instances « volailles ». Le débat a au moins le mérite d'être posé et la réflexion sera à approfondir dans les mois à venir avant d'éventuels arbitrages, étant entendu qu'une commission technique ne doit pas être un poste de prestige, d'honneur ou d'influence, mais un poste de travail au service de la technique avicole, des races et d'une approche « scientifique » de celles-ci.

### **Acceptation de nouveaux clubs et priorisation des club mono-races**

L'acceptation de nouveaux clubs adhérents et la priorisation des clubs mono-races est une thématique qui fut longuement discutée et débattue. Elle est en effet une problématique qui se pose depuis plusieurs années déjà à la FFV.

Partons de faits et constats :

- Il existe en France des clubs dits « généralistes » ou multi-races, qui gèrent plusieurs races, voire même plusieurs espèces.
- Le droit d'association en France est libre : tout le monde, sous réserve d'être accompagné de quelques personnes, peut créer une association pour une seule ou plusieurs races.
- Il existe aujourd'hui en France des clubs revendiquant la gestion de « races » ou « groupe de races » de manière commune.
- La FFV depuis déjà de nombreuses années, sans que cela ait été rédigé par écrit, accepte l'adhésion et privilégie comme interlocuteur un club mono-races face à un club généraliste pour ce qui est de la « gestion » d'une race.
- La FFV, bien que fédération dite de « tutelle » des clubs spécialisés de volailles, ne peut pas interdire une association, tout juste peut-elle décider, en acceptant ou non son adhésion, d'officialiser son rôle et de l'accompagner dans la fourniture des bagues d'identification.
- Jusqu'à présent l'acceptation d'une nouvelle association au sein de la FFV était subordonnée à un simple paiement de l'adhésion et validation de celle-ci par le conseil d'administration lors de la première année d'adhésion de cette nouvelle association.

Suite à ce constat, le projet écrit de nouveaux statuts de la FFV stipulait de manière claire un encouragement aux clubs mono-races. Une longue discussion s'en suit entre les différents interlocuteurs de la réunion. Certains argumentant de la puissance qu'un club multi-races pouvait avoir face à un club plus modeste mais mono-race, d'autres argumentèrent sur le fait que des tensions entre clubs ou personnes pouvaient amener à des créations de clubs pour des raisons pas toujours avicoles, et enfin la question de la crédibilité ou durabilité de certains clubs avec un nombre d'adhérents très restreint et parfois presque sans aucune activité fut débattue.



Le débat, souvent partisan, devant laisser place aux propositions, les avis des uns et des autres sont écoutés afin de pouvoir obtenir diverses idées ou suggestions.

Les propositions faites ou entendues sont :

- Acceptation des nouveaux clubs avec période probatoire de 2 ans
- « Obligation » d'organisation d'un championnat de France afin de démontrer la vivacité du nouveau club
- Création de sections de races dans certains clubs généralistes
- Validation des nouveaux clubs à la condition qu'ils aient un nombre d'adhérents prédéfini
- Acceptation par la FFV de tous les clubs de races, sans distinction, la FFV n'ayant pas un rôle d'arbitre

L'équipe de la FFV devra assurément procéder à des arbitrages ou ajustements dans les mois à venir afin de définir un cadre d'adhésion aussi clair dans sa rédaction que flexible dans son application. Il apparaît en effet que chaque situation de club est unique et qu'il n'est dans l'intérêt de personne et encore moins de la FFV de marginaliser des clubs par rapport à d'autres.

### **Représentation des clubs en fonction du nombre d'adhérents :**

La représentation et le « poids » des clubs au sein de l'assemblée générale est un des points qui fit débat lors de cette réunion et dans le projet de statuts. A ce jour, les clubs disposent d'une voix par tranche de 100 adhérents, avec un maximum possible de 3 voix.

Un échange entre représentants de différents clubs a lieu. Certains souhaitant que les « gros clubs » aient plus de poids dans les décisions ou la gouvernance de la FFV, d'autres souhaitant que les « petits clubs » ne perdent pas leur possibilité de peser dans les votes ou décisions. Des calculs « à la volée » sont faits sur ce que représentent les gros clubs face aux petits et les avis de l'assemblée présente sont pour le moins partagés.

Beaucoup de participants évoquent une réorganisation du nombre de voix par tranche de quantité d'adhérents, ainsi qu'un nombre de voix plafond. Certains participants évoquent 1 voix par tranche de 50, d'autres par tranche de 25, avec des plafonds à 3, 5 ou même 8 voix, etc.

A ce jour, dans le fonctionnement de la FFV, il s'agit d'1 voix par tranche de 100 adhérents, plafonné à 3 voix. La réflexion sera menée, les calculs seront faits et une proposition sera adaptée par l'équipe de la FFV pour ne pas déstabiliser la FFV ni disproportionner les voix des clubs les uns par rapports aux autres. Il semble cependant qu'une attribution de 1 voix par tranche de 50 adhérents, avec un plafond à 5 voix maximum par club soit une « moyenne ». Dans tous les cas, un arbitrage sera rendu par l'équipe de la FFV dans le projet de statuts définitifs.

### **Modalités d'élection au Conseil d'Administration :**

Dans une écrasante majorité des personnes ou associations présentes lors de cette réunion, la validation des modalités suivantes est acquiescée :

- Augmentation du CA de 9 personnes à 15 personnes
- Vote pour les tiers sortants du CA tous les 2 ans et donc mandats d'administrateurs passant à 6 ans
- Clarification des procédures de candidature au CA

Il restera cependant à définir de manière plus précise le processus permettant de passer de 9 administrateurs à 15. Sera-t-il fait de manière graduelle par étape ou en 1 seule fois ? l'équipe de la FFV devra en définir les modalités et le planning.

---

Après la lecture et les discussions relatives à la réforme des statuts et de la mise en place d'un règlement intérieur de la FFV furent abordés le souhait et la mise en place de commissions thématiques.

C'est en effet un souhait de la nouvelle équipe de la FFV que de favoriser la participation de nouvelles personnes aux travaux de la FFV autant qu'il apparait nécessaire d'organiser le travail par thème.

Les deux commissions « prioritaires » définies lors de cette réunion sont les commissions « communication de la FFV » et la commission « nationale FFV »

### **Commission communication :**

Il semble évident qu'une des missions essentielles de la FFV est la communication. Site internet, présence sur les réseaux sociaux, potentiels supports de communication ou de publicité sont autant de sujets qu'il faudra traiter et gérer dans les mois ou années à venir. La mise en place d'une commission qui gèrerait certains de ces dossiers semble donc une idée intéressante. La mise en ligne rapide du site internet est demandée, et Thomas Frugolino expose l'arborescence et le projet de site qu'il pilote avec Philippe Royer. Le site étant prévu pour une mise en ligne au 30 septembre 2020.

*(Ajout au compte-rendu au 31/12/2020 : À la suite du retrait de projet de site des personnes devant s'en occuper, le secrétaire de la FFV a repris le dossier en main le 22/12/2020. Un nouveau site internet de la FFV a vu le jour dès le 26/12/2020 et est disponible sur : [ffv-volaille.fr](http://ffv-volaille.fr) )*

### **Commission « exposition nationale FFV » :**

Les discussions sur cette possible commission ont permis d'aborder les problématiques et questions sur la ou les prochaines expositions nationales FFV 2020. Le travail d'équipe autour de ces événements de notre fédération doit être coordonné et si possible effectué à plusieurs.

Il a été validé en assemblée générale de la FFV en 2018, puis de nouveau évoqué et largement plébiscité par les participants à notre réunion de Viglain en 2020 que les nationales volailles FFV auraient lieu si possible tous les deux ans.

Les thématiques à aborder par cette commission sont et seront :

- Mise en place d'une équipe et d'un organigramme des missions
- Mise en place de personnes de contact ou de référents par type de club
- Méthode de « motivation » pour que les clubs adhérents FFV participent massivement à ces expos
- Gestion des titres et récompenses des « Nationales Volailles FFV »
- Gestion logistique du stand FFV, gestion des éleveurs, partenaires et juges, etc. ...

---

Après toutes ces thématiques et une journée dense en discussions, la réunion s'est terminée dans une ambiance cordiale et studieuse vers 16h, permettant ainsi le retour de tous les participants chez eux le soir-même.

Concernant l'organisation logistique de cette journée : elle fut organisée dans une salle des fêtes dans le Loiret (département 45). Un endroit vaste, équipé, abordable qui pourrait être adapté à un futur projet de journée technique de la FFV avec participation massive des clubs. Pour le repas du midi, la FFV avait fait appel à un traiteur afin que chacun des participant puisse manger sur place (moyennant une légère participation), le tout dans un respect des gestes barrières liés à la situation sanitaire atypique que nous vivons en cette année 2020.

L'ensemble de l'équipe de la FFV tient à remercier les nombreux participants souvent venus des 4 coins de la France et les personnes ayant de près ou de loin contribué à l'organisation logistique et matérielle de cette journée.

*Compte-rendu finalisé le 13 septembre 2020*

*Puis amendé le 31 décembre 2020 à la suite de l'annulation de la Nationale FFV de Limoges en octobre 2020*

*Compte-rendu rédigé par le secrétaire de la FFV : Matthieu Leuridan*

*Validé par le président de la FFV pour envoi aux clubs le 02/01/2021*

